

Mardi 26 novembre à 9 h

**COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES**

(M. le Ministre Marcourt)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur la déclaration de transparence de la Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A. (SOGEPA)

Jean-Luc CRUCKE sur les conséquences de la caisse électronique sur l'économie de l'horeca wallon

Jean-Luc CRUCKE sur le désarroi du secteur de la construction

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur la situation pratique de la délivrance des primes Rentic

Jean-Luc CRUCKE sur le suivi et le coût du démantèlement des installations de Best Medical Belgium

Jean-Luc Crucke sur «la déclaration de transparence de la SOGEPa».

Dans une note-cadre rédigée par la SOGEPa et approuvée par son CA, le bras économique et financier de la Wallonie vient de dévoiler publiquement sa stratégie d'intervention, jouant la transparence et définissant les critères dans le cadre d'un sauvetage ou d'un investissement.

Quels sont ces critères ? Le Ministre peut-il les préciser et en apporter le détail ? Des dérogations sont-elles possibles ? Dans quels paramètres devraient-elles s'inscrire ?

Cette nouvelle stratégie nécessitera-t-elle une intervention législative ? A-t-elle reçu l'approbation du Ministre ? Quelle est la motivation de cette évolution ? Faut-il y percevoir le souffle de la Commission européenne ?

Sur le plan pratique, comment cette nouvelle culture sera-t-elle mise sur pied ? Quels sont les changements qui interviendront au sein de l'organisme ?

Jean-Luc Crucke, sur "les conséquences de la caisse électronique sur l'économie de l'horeca wallon."

Le Syndicat Neutre des Indépendants (SNI) estime que près de 2000 établissements horeca fermeront leurs portes avec l'introduction de la caisse électronique dont ils doivent tous être équipés pour la fin de l'année 2015 !

Les cafés et restaurants sont plus particulièrement visés !

Le Ministre dispose-t-il de chiffres pour la Wallonie ? En sa qualité de Ministre de l'Economie, partage-t-il les craintes du secteur ? Quelle est sa réaction et quelles sont les mesures entreprises pour tenter de calmer les ardeurs de son collègue du fédéral ? Le Ministre a-t-il eu l'occasion d'aborder la problématique avec le fédéral ?

Est-ce réellement de pertes d'emplois supplémentaires, même indépendants, dont la Wallonie a besoin ?

Quelle est la capacité d'action du Ministre ? Des mesures supplémentaires de compensation ne devraient-elles pas être négociées ?

Jean-Luc Crucke sur «le désarroi du secteur de la construction».

Une étude récemment menée par la Confédération de la Construction tire la sonnette d'alarme au regard des difficultés rencontrées par le secteur.

La Belgique comptabilise en moyenne sept faillites par jour dans le secteur de la construction dont 630 sur la seule année 2012 en Wallonie et les perspectives 2013 ne sont pas meilleures.

Les causes de ce déclin sont attribuées à:

- la conjoncture difficile et les perspectives économiques peu réjouissantes
- une forte présence d'entreprises étrangères
- la frilosité des banques dans l'octroi du crédit

Le Ministre partage-t-il le constat ? Quelle est son analyse du marché par rapport au secteur du bâtiment ? Quelle est l'évolution pressentie ?

Le Ministre a-t-il rencontré ce secteur ? Quand ? Quels furent les engagements pris ? Des solutions pragmatiques ont-elles été dégagées et mises en chantier ? Lesquelles ?

Sybille de Coster-Bauchau sur la situation pratique de la délivrance des primes Rentic.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, les efforts qui sont faits pour améliorer l'usage des Technologies de l'Information et de la Connaissance dans les entreprises wallonnes.

C'est à cette fin qu'il existe, depuis 2002 déjà, une prime visant à apporter une aide aux entreprises désirant se faire assister d'un conseiller « Rentic » pour les assister dans la création d'un e-business.

Or, il semblerait que la procédure d'obtention de cette prime soit trop longue, trop lourde et assez peu adaptées à la réalité de fonctionnement des start-up... dont le temps et les financements sont comptés.

Par ailleurs, j'ai eu vent qu'il y aurait divers problèmes conjoncturels de fonctionnement. En effet, il m'a été rapporté que non seulement les délais légaux étaient trop longs, mais qu'en plus, ceux-ci n'étaient pas respectés. Ce qui n'arrange évidemment rien.

Enfin, la même source me signale qu'il semblerait que les lignes budgétaires accordées à ces primes seraient déjà épuisées.

J'ai donc plusieurs interrogations à ce sujet.

Premièrement, est-il exact que les budgets alloués à ces primes ont été totalement utilisés pour cet exercice budgétaire et que les entreprises désirant en bénéficier doivent donc attendre l'adoption du budget 2014 pour espérer recevoir leur dû ?

Deuxièmement, je désirerais avoir de plus amples informations quant à ces informations de retards importants dans les délais de traitement des dossiers et ce qui est fait pour y remédier.

Enfin, y aurait-il moyen d'alléger les procédures et d'écourter les délais légaux tout en se prémunissant des éventuels abus ?

Jean-Luc Crucke, sur "le suivi et le coût du démantèlement des installations de Best Médical Belgium"

En 1990, suite au transfert d'une partie des activités de l'IRE à la société canadienne Nordion, la Wallonie a accepté de prendre seule en charge la totalité des coûts liés à l'éventuel démantèlement du site et des installations cédées. Lors de la vente des actions de Nordion à la société américaine Best Médical Group, le gouvernement wallon a maintenu, par décision du 24 mars 2011, l'engagement suscité.

Après des opérations pour le moins contestables et des manipulations monétaires particulières, Best Médical Belgium fut déclarée en faillite par le Tribunal de Charleroi en date du 14 mai 2012.

Devant dorénavant faire face au coût du démantèlement et sachant que le compte de transit provisionné est insuffisamment crédité, il appartient à la Wallonie de faire face à ses responsabilités.

Un contrat fut contresigné pour ce faire entre l'ONDRAF et le gouvernement wallon, la Spaque intervenant en qualité de conseil et de gestionnaire technique au côté du gouvernement.

Le Ministre peut-il préciser les modalités d'exécution des obligations financières contractées par la Wallonie auprès de l'ONDRAF ? Sachant que ces modalités devaient reposer sur un inventaire, quand celui-ci fut-il rédigé, quelles en sont les conclusions et quel est le coût estimé du démantèlement ? Quelle sera l'importance du déficit à supporter par la Wallonie ?

Comment se déroulent actuellement les opérations et quel sera le délai nécessaire à leur finalisation ?

Par ailleurs, où en sont actuellement les procédures judiciaires et celles de recouvrement ? Quel est le conseil de la Wallonie et quelles sont les chances de récupérer les sommes engagées selon les juristes consultés ?

Lors de la cession des parts de la SA Nordion au Best Médical Group, une enquête de pérennité de l'activité et des risques de solvabilité de l'entreprise n'avait-elle pas été engagée avant que la Wallonie ne confirme le maintien de sa participation ? Quel était le contenu précis de cet éventuel rapport ? Des lacunes et des légèretés doivent-elles être pointées ? Lesquelles ?

La pratique de la prise en charge du démantèlement d'installations par un pouvoir public est-elle courante ? Dans quelles autres dossiers la Wallonie est-elle engagée par une obligation de même type ?